



ACTIONNAIRES AU NOMINATIF

ÉVOLUTION DES MODALITÉS DE CONVOCATION :
PASSEZ À LA *E-CONVOCATION*,
C'EST SIMPLE, SÉCURISÉ ET ÉCOLOGIQUE !

Le décret n°2026-94 du 13 février 2026, relatif à la modernisation des modalités de communication avec les actionnaires, prévoit qu'à compter du 1^{er} juillet 2026 les actionnaires au nominatif seront par principe convoqués aux assemblées générales par courrier électronique (« *e-convocation* »).

Pour que cela soit possible, **la transmission d'une adresse mail valide est essentielle.**
À défaut, vous continuerez de recevoir une convocation par voie postale dans les formes et délais prévus par la loi.

Nous vous invitons dès maintenant à mettre à jour vos informations sur votre espace actionnaire :

Vous êtes...	<p>actionnaire au nominatif pur</p> <ol style="list-style-type: none">1. Connectez-vous sur le site : https://www.investors.uptevia.com.2. Identifiez-vous en utilisant vos identifiant et mot de passe habituels.3. Renseignez ou mettez à jour votre adresse électronique dans la rubrique « Mon profil » en cliquant sur « Données personnelles » puis « Données du contact ».4. Rendez-vous ensuite sur « Mes paramètres » et cliquez sur la rubrique « <i>e-convocation</i> » afin d'opter pour cette offre.5. Cochez la case « Convocations aux assemblées générales », puis validez.
	<p>actionnaire au nominatif administré</p> <p>Vous devez vous rapprocher de votre banque et demander la transmission de votre adresse électronique à Uptevia.</p>